



# Remboursement frais de dossier logement Adele

Par **semsem23**, le **24/11/2015** à **22:37**

Bonjour,

A la recherche d'un logement, j'ai déposé une demande de logement sur le site Adele.org, mon dossier a été accepté et par la suite j'ai reçu un mail de la part de la résidence je suis allé comme prévu à la résidence pour visiter l'appartement, le gardien m'a alors remis des documents a renvoyer sous 8 jours et je lui remis un chèque de 1013 EUR de réservation (1er loyer 683 EUR et frais de dossier 330 EUR inclus), 5 jours plus tard j'ai appelé la résidence pour annuler ma demande de logement, et la responsable de l'accueil m'a dit qu'elle va me rembourser le 1er loyer soit 683 EUR et éventuellement garder les 330 EUR de frais de dossier, hors je n'est pas signé le bail ni même fait la visite d'état des lieux. Donc j'aimerais être remboursé la totalité de la somme du chèque soit 1013 EUR. Que faire si la résidence décide de garder les frais de dossier 330 EUR ?